

AUTERIVE

Haute Garonne



CROSS



Au Bois Notre Dame



Parcours Nature

SAMSIC

Dimanche
23
JANVIER



COURSE POPULAIRE ADULTES à partir de 11H00
COURSES ENFANTS par catégorie à partir de 13H00

Inscription Gratuite - Nombreux lots
Buvette et Vente de Sandwichs sur place

Organisation : Athlétic Club Auterivain

Benoît Sentost - 06 17 43 74 25 - sentostben@hotmail.com

<http://ac-auterive.over-blog.fr/>

PROGRAMME

N° COURSE	HORAIRE	CATEGORIES	ANNEES DE NAISSANCE	DISTANCE	BOUCLES
1	11H00	ESPOIRS (M) SENIORS (M) VETERANS (M)	1989 à 1991 1972 à 1988 1971 et avant	9.1 KM	Dep+1XS +3XXL+Arr <i>avec butte</i>
1 bis	11H00	JUNIORS (M)	1992 et 1993	6.4 KM	Dep+1XS +2XXL+Arr <i>avec butte</i>
2	12H15	CADETS (M) + JUNIORS, ESPOIRS SENIORS, VETERANS (F)	1994 et 1995 -- Avant 1993	4.3 KM	Dep+3M+Arr <i>avec butte</i>
3	13H00	ECOLE D'ATHLETISME FILLES	2002 et après	1 KM	Dep+1XS+Arr
4	13H15	ECOLE D'ATHLETISME GARCONS	2002 et après	1 KM	Dep+1XS+Arr
5	13H40	POUSSINES	2000 et 2001	1.25 KM	Dep+1S+Arr
6	13H55	POUSSINS	2000 et 2001	1.25 KM	Dep+1S+Arr
7	14H10	BENJAMINES	1998 et 1999	2.35 KM	Dep+1XS +1M+Arr
8	14H30	BENJAMINS	1998 et 1999	2.35 KM	Dep+1XS +1M+Arr
9	14H50	MINIMES (F)	1996 et 1997	2.6 KM	Dep+1XS +1L+Arr <i>avec butte</i>
10	15H10	MINIMES (M) CADETTES	1996 et 1997 1994 et 1995	3.2 KM	Dep+1M +1L+Arr <i>avec butte</i>

Distance mesurée au GPS

Départ + Arrivée = 250m
XS (ABDEA) = 750m
S (ABDEFHA) = 1000m
M (ABCDEA) = 1350m

L (ABCDEFHA) = 1600m
XXL (adultes hommes) = 2700m

REGLEMENT DU CROSS D'AUTERIVE

Article 1 - Le Cross de la Ville d'Auterive, organisé le Dimanche 23 Janvier 2011 sur le site du Bois Notre Dame à Auterive (31), fait partie du "**Challenge de Cross Conseil Général de la Haute Garonne**". Ce Challenge est disputé des Ecoles d'Athlétisme aux Espoirs basé sur les meilleurs résultats de la saison 2010/2011

Article 2 - 10 courses seront au programme de la journée.
Une coupe ou médaille sera attribuée au premier de chaque course et des médailles aux deuxième, troisième en Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans.
Pour les Eveil Athlétisme, Poussins, Benjamins, Minimes, les 5 premiers seront récompensés.
Une coupe sera attribuée à chaque équipe gagnante.

Article 3 - Cette épreuve est ouverte à tous les athlètes licenciés ou non.
Une course sera ouverte aux athlètes non licenciés (c'est à dire qui n'appartiennent pas à la Fédération Française d'Athlétisme). Dans le cas de non licenciés, les coureurs doivent présenter un certificat médical de moins de 12 mois permettant la pratique de la course à pied en compétition ou seules les licences des fédérations suivantes sont acceptées : FFTRIATHLON, UFOLEP, Scolaires, USEP, UNSS, FFSU. Les mineurs doivent fournir une décharge parentale.

Article 4 - Un classement général, par équipe, s'effectuera par addition de points, chaque athlète comptera les points de sa place à l'arrivée. Le club totalisant le moins de points sera déclaré vainqueur. En cas d'ex æquo, l'équipe gagnante sera celle dont le dernier équipier comptant au classement sera le mieux placé.

Article 5 - Chaque club pourra engager un nombre illimité d'athlètes dans chaque catégorie, le nombre de coureurs comptant pour le classement par équipe est de **4 athlètes**.

Article 6 - Les frais de déplacement sont à la charge des clubs. L'Athlétic Club Auterivain dégage toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors de la course proprement dite.

Article 7 - Pour les besoins de l'organisation, nous vous demandons d'inscrire vos athlètes sur le site Engagements de la Ligue Midi Pyrénées d'Athlétisme (<http://engagements.lmpa.net>) **avant le Vendredi 21 Janvier 2011**

Dans ce cas-là, les dossards des athlètes inscrits seront préparés par le club organisateur.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez écrire à *Sentost Benoît* sentostben@hotmail.com ou téléphoner au 06.17.43.74.25

Article 8 - Chaque athlète est prié de se munir des épingles nécessaires.

Article 9 - Les horaires et les distances pourront être modifiés suivant les circonstances (ou force majeure) en accord avec le juge arbitre. Le règlement des épreuves nationales (livret FFA) de la saison en cours fera foi en cas de litige.

Article 10 - Les résultats seront sur le site de l'AC Auterive, du CDA 31, de la LMPA, et de la FFA, dès validation des résultats par le juge Arbitre. Ils seront envoyés par Email aux athlètes et clubs ayant communiqué leur adresse Internet.

Article 11 - Pour tous les cas litigieux non prévus, il sera fait application du règlement en vigueur à la FFA.

Article 12 - En acceptant le règlement, je renonce à mon droit à l'image et accepte expressément et de manière irrévocable que les photographies ou vidéos où je pourrai figurer, prises à l'occasion des manifestations du club soient diffusées sur le site internet de l'association, projetées au cours de manifestations inhérentes à la vie associatives ou publiées. En ma qualité de parent ou de tuteur légal d'un enfant mineur, je renonce à me prévaloir du droit à l'image de mon (mes) enfant(s) et autorise l'exploitation par l'association des images dans les mêmes conditions J'ai lu et compris les implications de ma renonciation au droit à l'image

PLAN D'ACCES

Depuis TOULOUSE :

Prendre la Nationale 20 direction "Foix - Andorre"
Puis à Auterive, suivre le fléchage "CROSS"

